

Au Sommaire :

- | | | | |
|----------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| • Éditorial | Page 2 | • La vie syndicale | Page 13 |
| • Spécial | Page 3 | • Éducation | Page 14 |
| XXIVème Congrès FO | | • La vie de l'U.D. | Page 15 |
| • Fonction publique | Page 12 | • A noter et à retenir | Page 16 |

Debout, c'est l'heure !

Editorial

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



Résister, Revendiquer, Reconquérir, sont les trois mots clefs qui ressortent de la résolution générale, issue du vote, à la très grande majorité, des 3.500 délégués du XXI-Vème Congrès de notre confédération CGT-FO, à Lille.

Un Congrès, c'est un temps fort pour une organisation comme la notre car, quelque que soient les instances de notre organisation, elle sont, et ne sont que, les représentantes du mandat que leur octroi nos syndicats. Et c'est fort du mandat des syndicats, syndicat par syndicat, que les 35 délégués des Côtes d'Armor ont participé à tous les travaux et débats du congrès.

Et à ce titre, porté leurs analyses et revendications socio-économiques, ainsi que la nécessaire critique du mandat confédéral. Vous pourrez apprécier la retranscription des interventions dans votre «inFOuest spécial Congrès».

■ ■ ■ Suite page 2



Numéro spécial
XXIVème Congrès
Confédéral FO
Lille 2018

Retrouvez toutes les vidéos du Congrès sur



Tapez FO ou FO22TV

Communiqué

L'AFOC se félicite que le Conseil d'Etat ait validé, le 18 mai 2018, le principe des tarifs réglementés de l'électricité.

Comme la Confédération Force Ouvrière et la Fédération FO de l'Energie, l'AFOC revendique depuis l'ouverture du marché de l'électricité que les particuliers puissent continuer à bénéficier de tarifs réglementés qui ont l'avantage de leur procurer des prix plus stables et inférieurs à la moyenne de ceux pratiqués dans les autres pays européens.

Ces tarifs sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur proposition du ministère en charge de l'Economie et de l'Energie.

Les opposants à ce système avaient saisi le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation des tarifs fixés le 27 juillet 2017, sous prétexte qu'ils seraient une entrave aux règles de la libre concurrence édictées par la directive européenne 2009/72/CE.

La juridiction administrative a considéré que ces tarifs réglementés permettent d'assurer la régulation des prix d'un bien de première nécessité. En revanche, seuls les particuliers et non plus les artisans, commerçants et professions libérales pourront à l'avenir bénéficier des tarifs réglementés d'EDF ce qui constitue une réduction risquée pour les activités de ces derniers.

Pour l'AFOC cette décision conforte la primauté de l'intérêt collectif des consommateurs face aux exigences de la liberté des marchés concurrentiels.

Nathalie HOMAND (Présidente de l'Association Force Ouvrière Consommateurs).

Debout, c'est l'heure !

Mais surtout vous pourrez, en vous rapprochant de l'Union Départementale ou de votre secrétaire de syndicat, apprécier la feuille de route revendicatrice issue des 4 résolutions du Congrès : Outre-Mer, Sociale, Protection Sociale et Générale. Et quoi que dise la presse qui aime faire gorge chaude des anecdotes individuelles, je rappelle ici, simplement, que FO est un syndicat et rien qu'un syndicat ! Et nous saluons les camarades du bureau et de la Commission Exécutive Confédérale qui ont œuvré pour notre organisation. Nous saluons ceux qui continuent, tout autant que les nouveaux qui prennent la relève.

Oui camarades, ce congrès a été raide à la toile. Car il faut se le dire, nombreux ont été les camarades qui, depuis septembre 2016 ou plus récemment septembre 2017, s'interrogeaient sur la dichotomie de notre organisation, entre la lutte des syndicats de base contre les lois régressives et l'expression confédérale prise dans les jeux de la concertation Macronnienne.

Mais ce congrès est à l'image de la CGT-FO qui puise dans ses racines, ou dans son A.D.N., la force du débat et de l'orientation fabriquée par les délégués de ses syndicats. Lorsque 3.500 délégués débattent et critiquent, sans filtre bureaucratique, c'est un bel exemple démocratique. Lorsque plus de 250 délégués se succèdent à la tribune du congrès pour critiquer, sans aucune censure, les rapports d'activités, c'est la démocratie du mandat que poursuit la CGT-FO. Tous, nous pouvons nous féliciter d'être militant de la CGT-FO d'hier et d'aujourd'hui.

Alors, salut à toi Jean-Claude Mailly. Salut à toi Pascal Pavageau. Et bon vent pour tous car à FO, il y a skipper, élu par les syndicats, mais, il n'y a ni dieu, ni maître, ni tribun. On y pratique la démocratie des syndicats confédérés, donc celle du mandat. Et si preuve devait en être fournie, du fonctionnement libre et indépendant de notre confédération, nous pouvons tous constater que le déroulement et le résultat du 24ème congrès démontrent que les fondements de la CGT-FO existent bel et bien, et que cette forme de syndicalisme direct et ascendant est un bel exemple de démocratie. Nombreux auraient souhaité que la CGT-FO réformiste disparaissent, ou plutôt glisse, dans le syndicalisme d'accompagnement que nombreux déjà pratiquent. Nous sommes tous convaincus, à la très grande majorité, que la classe ouvrière n'a pas besoin de syndicat à la solde des partis, ou du système, ou des églises ; que la classe ouvrière n'a pas besoin d'une CFDT bis. Oui, une seule suffit !

Camarades, vous pouvez être fier car la CGT-FO n'a pas cédé au chant des sirènes. Nous pouvons annoncer à toute la classe ouvrière française et internationale qu'en France, le syndicalisme libre et indépendant attaché à la charte d'Amiens, celui inspiré par Pelloutier et tous ses compagnons, que la CGT-FO continue son action

syndicale sur ses bases libres et indépendantes, révolutionnaires dans ses aspirations, et pratiquant l'action réformiste et contractuelle chaque fois que possible, pour améliorer les conditions des travailleurs.

Et cet aspect est essentiel pour toute la classe ouvrière, car jamais nous n'avons vécu (sauf sous Pétain) une telle remise en cause de tous les droits conquis par l'ensemble des couches laborieuses de la classe ouvrière. Cela a désormais atteint un paroxysme dont la dynamique, plus que jamais, ne peut être arrêtée puis inversée qu'à partir de la propagande et de l'action des organisations de notre classe, au premier rang desquelles figurent ses syndicats.

La situation est grave. Le monde de la Finance, parti prenante de l'idéologie capitaliste érigée en dogme universel pour l'éternité, est désormais le maître du monde économique, quand il n'est pas déjà celui de la culture et de la vie quotidienne. Le rapport de l'Oxam démontre que les actionnaires français font partis des mieux servis de la planète.

L'État de droit de notre République se débarrasse du droit social. Les gouvernances qui se succèdent ont toutes, quel que soit leur bord, prêté allégeance à l'argent et au commerce des marchandises, y compris humaine, réduisant le monde des valeurs collectives à la plus simple expression des fonctions régaliennes de l'État : Droit, Police, Armée. La plus grande partie du service public a été et continue d'être diluée, au travers des directives européennes supra-constitutionnelles, applicables dès lors que votées par le parlement, dans le « meilleur » des cas dans les services AU public admis par l'Union Européenne, qu'ils soient d'intérêt général économique ou pas ; au pire, bradé au Privé, l'État se contentant de toucher les dividendes de son actionnariat minoritaire qu'il aura conservé dans cette optique, sans plus avoir à se soucier d'une quelconque gestion : le beurre et l'argent du beurre !

Alors camarades, debout c'est l'heure !! Apportons notre soutien à tous les salariés qui sont sous le joug de la destruction de leur emploi, comme ceux de carrefour. Apportons notre soutien aux postiers, Apportons notre soutien aux cheminots qui se battent contre la marchandisation du statut et des services publics. A la vue de toutes les tensions et agressions sociales, ne serait-il pas temps dans l'unité la plus large possible d'appeler à la grève générale ? Et pourquoi pas de la commencer par le soutien interprofessionnel aux cheminots ?

Continuons la CGT-FO, attachée à la charte d'Amiens, à la liberté, à l'indépendance syndicale. Résistons contre la casse sociale. Revendiquons nos droits. Reconquérons ceux qu'ils nous ont enlevé.

Bon été à tous. Vive la CGT-FO. Vive la sociale.

par Eric LE COURTOIS
Secrétaire Générale U.D. FO 22



« Il y a actuellement un malaise au sein de FO, il est urgent d'afficher des positions claires ! »

par Delphine GUÉGAN
Déléguée syndicale Monoprix



D.R.H. et des Patrons d'entreprises aux rémunérations extravagantes ! Tant le public que le privé, nous sommes confrontés à des décisions graves prises sans dialogues et surtout sans aucunes négociations ou alors qui ne sont pas menées de bonne foi.

Alors chers camarades, face à un système où les intérêts individuels et collectifs des travailleurs sont bafoués et où notre place en tant que syndicaliste libre et indépendant est menacé, il est temps de rentrer en résistance.

Ça implique bien-sûr que nous nous mobilisons pour défendre nos acquis. Mais aussi que nous revendiquons de nouvelles conquêtes sociales pour les travailleurs du privé, du public, mais aussi pour les chômeurs et les retraités. Tous les salarié(e)s sont touché(e)s de plein fouet !!! Les entreprises investissent des millions pour se développer dans de nouvelles formes de marchés, via notamment internet.

Parlons de la grande distribution. Ici, il est question de Monoprix, qui a dépensé des sommes énormes pour le rachat du site Sarenza, et depuis peu, une fusion avec Amazon, sans en informer les instances représentatives du personnel. Dans cette entreprise, sachez-le, une caissière en fin de carrière se trouve toujours en bas de l'échelle de la grille des salaires, elle partira avec une retraite de 800 euros environ. Et aujourd'hui, le gouvernement la met à contribution pour la C.S.G. !! Sans compter, si elle termine sa carrière !!

Notre président, Régis Schultz prévoit d'automatiser un magasin sur deux d'ici 2025, soit dans SEPT ans !!! On compte plus de 22.000 collaborateurs au sein de l'enseigne, Alors, demain, on fait quoi !! Les personnes partant en retraite ne seront pas remplacées, pour le moment, et l'intérêt de l'enseigne est surtout encore plus de profit ! L'enseigne n'est pas

une exception, les mouvements sociaux s'enchaînent : la S.N.C.F., Carrefour, les Abattoirs Doux, Jules, Brice et j'en passe !!

Le mandat de déléguée syndicale, que je porte fièrement et avec convictions, me met parfois dans une situation inconfortable vis à vis de mes collègues de travail, surtout lorsque deux fédérations FORCE OUVRIERE ont des positions contradictoire. Notamment sur le travail du dimanche... !

Les mouvements de grève de l'année dernière ont divisé la base, cependant celles de septembre suite à un vote unanime à l'Union Départementale des Côtes d'Armor, ont tout de même eu lieu, et cela malgré le refus du secrétaire général de la confédération.

Sachez, Jean-Claude, j'ai adhéré à FO en 2016 car c'était à mes yeux la seule Organisation Syndicale crédible pour défendre les intérêts des travailleurs. Et cette même année aux élections professionnelles, pour la première fois qu'une liste FO se présentait, nous les avons remportées avec plus de 64% de représentativité. Aujourd'hui, notre syndicat compte quelques adhérents de plus, mais au quotidien, beaucoup de reproches viennent à mes oreilles sur les positions prises dernièrement par le secrétaire général de notre confédération.

Je crois que notre futur secrétaire général aura bien compris qu'il y a actuellement un malaise au sein de Force Ouvrière et qu'il est urgent d'afficher des positions CLAIRES !!

Le combat continue ! Oui au maintien du Code du Travail ! Oui à la préservation et au renforcement de notre Service Public ! Oui à la résistance ! Oui à la grève générale !

**Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive Force Ouvrière !**

Chers Camarades, je vous apporte le salut fraternel du SYNDICAT MONOPRIX BRETAGNE NORD-OUEST. Je suis fière d'appartenir à une Organisation Syndicale qui défend encore les valeurs inscrites dans la Charte d'Amiens.

Mais aujourd'hui mes camarades, les principes d'un Syndicalisme libre et indépendant et les intérêts des travailleurs sont attaqués de toutes parts par une classe politique qui ne regarde que ses propres intérêts et par le grand patronat qui ne pense qu'à augmenter les dividendes des actionnaires.

Normal me direz-vous, chers camarades, avec un Président de la République issu de la banque de Rothschild et donc du monde de la finance, sans oublier également les cabinets ministériels désormais aux mains des



« Les assistantes maternelles ne se reconnaissent pas dans les syndicats traditionnels »

par Véronique DELAÏTRE
Déléguée syndicale SYNAM-SPE



pour ça le spécial FO Hebdo que la confédération a fait pour les T.P.E. sur les S.P.E., et qui a largement contribué à maintenir notre représentativité dans ce secteur.

Les récentes élections des T.P.E. nous ont démontré que les assistantes maternelles ne se reconnaissent pas dans les syndicats traditionnels. Et pourtant nous avons parcouru avec détermination et conviction syndicale les territoires afin de les informer sur les évolutions sociales, et nous diffusons de la documentation pratiques pour qu'elles appréhendent les textes qui les concernent. Nous fournissons une assistance réactive et personnalisée.

Au travers de tous les documents que nous avons réalisés, les magazines, agendas, notre site internet, notre page Facebook, et bientôt notre application smartphone non seulement nous répondons aux besoins de nos adhérentes mais nous avons et nous devons continuer à avoir une présence incontournable sur le terrain.

Tout ne se joue pas sous la Tour Eiffel.

Je vous rappelle qu'avec l'aide des Unions Départementales de Bordeaux, Lyon, Nîmes, Marseille, Saint-Brieuc, Nantes, Bastia, Périgueux, Paris, Annecy, Pau, Rennes, Tours, l'U.S.T.A. du Mans et sans oublier bien sûr le Morbihan, nous avons réalisé quelques colloques et je pense, messieurs les secrétaires d'Unions Départementales, que vous avez pu comme moi constater que non seulement nous avons eu du monde, des adhésions mais que toutes ces salariées étaient bien contentes de participer à nos colloques !

L'Union Départementale du Morbihan qui esuie tous les plâtres, comme on dit, puisque c'est là qu'a démarré l'aventure des colloques et nous avons d'autres projets que nous étendrons dans d'autres départements.

Pour les deux prochaines années, nous avons deux projets qui nous tiennent à cœur.

Tout d'abord, organiser, à destination des S.P.E., en collaboration avec l'I.R.C.E.M., notre caisse de retraite, des réunions d'information dans vos départements, à la fois sur leurs droits et sur leur régime de prévoyance. Nous souhaitons avec votre aide, donner un retentissement médiatique à ces réunions et

renforcer bien entendu notre et votre représentativité dans ce secteur.

En second lieu, nous voulons renforcer le service que nous apportons aux salariés des entreprises de services à la personne. De vous à moi, aujourd'hui, ces salariés sont les esclaves des temps modernes et ont bien besoin d'être aidés et confortés. Il nous faut tout d'abord les recenser et leur apporter le minimum de formation syndicale dont ils ont besoin pour exercer efficacement leurs mandats électifs. Il nous faut aussi être en relation avec eux pour les défendre efficacement lors des négociations nationales de la convention collective, de la formation, de la prévoyance...

Merci encore aux Unions Départementales qui voudront bien nous accueillir et coopérer avec nous pour le bien de ces salariés.

Depuis plusieurs mois il y a un sujet qui me préoccupe et qui concerne la confédération. Depuis la généralisation à tous les salariés de l'allocation d'aide de retour à l'emploi ça cafouille à pôle Emploi, et les assistantes maternelles en sont les premières victimes. Soit-elle ont un refus d'indemnisation, soit il y a des retards de paiements mais le plus important et le plus dramatique ce sont les trop perçus que Pôle Emploi réclame à l'assistante maternelle quelques mois après les versements sans justifications ni explication. Ce qui accentue leur précarité.

Alors attention je n'accuse pas les référents de Pôle Emploi car ils ne sont pas formés sur le métier d'assistante maternelle et ils savent et connaissent cette problématique auquel ils sont confrontés sans pouvoir la résoudre. Ma demande est simple : un référent Pôle Emploi par département pour les assistantes maternelles et avoir la possibilité de noter sur l'attestation Pôle Emploi que lorsque l'asmat accueille plusieurs enfants de la même famille dès qu'il y en a un qui s'en va de le spécifier sur l'attestation.

Parce que ce n'est pas possible de réclamer quelques mois après des sommes pouvant aller jusqu'à 7.000 euros.

Et ce qui m'inquiète le complément pôle emploi va disparaître ? Comment peut-on faire cela, comment peut-on signer un accord pareil !! Pourquoi ? Nos adhérents attendent des réponses.

Vous avez le salut fraternel du secteur des emplois de la famille de la FGTA-FO et du syndicat régional de Bretagne des emplois de la famille. Un syndicat bien particulier puisqu'il se compose des salariés dont la particularité est d'exercer leur métier au domicile des particuliers, donc chez vous, chez moi. Il faut donc aller les chercher et mettre diverses actions en avant pour se faire connaître.

Ce que mon équipe et moi-même faisons depuis plusieurs années. Mais comme nous l'avons fait au début et pendant quelques années, nous ne pouvons plus le faire le faire sans être accompagnés dans cette tâche par les Unions Départementales, la F.G.T.A. et bien sûr la confédération. Car pour moi c'est l'affaire de tous.

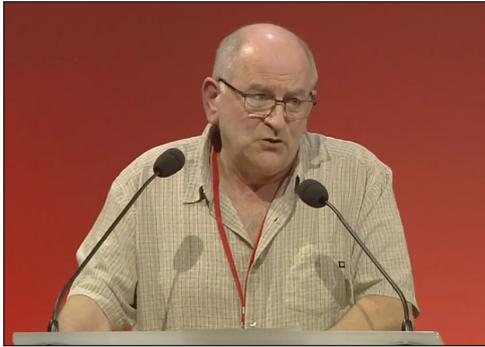
Quelques chiffres :

- Entreprises 65.000 salariés ;
- Assistantes maternelles c'est 335.796 salariées ;
- S.P.E. (*Salariés du Particulier Employeur*) c'est 1.1 millions de salariés.

Les salariés des entreprises de services à la personne et les Salariés du Particulier Employeur nous ne savons pas où les trouver, et oui c'est plus compliqué puisqu'ils travaillent au domicile de leurs employeurs. Je remercie

« Ce n'est pas dans nos gênes de plier sous le joug du capitalisme et de sa mutation ultralibérale »

par Jean-Pierre LE FEVRE
Membre du S.D.A.S. 22



Je vous apporte le salut fraternel des territoriaux de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc en Bretagne, à gauche sur la carte. Là où certains disent que les salariés sont illettrés, là où d'autres disent que les syndiqués Force Ouvrière sont grognons.

Ah, il y a des petits mots qui marquent et si l'on ne dirige pas un pays voire même un syndicat avec des petits mots, ceux-ci trahissent, si ce n'est l'idéologie, au moins le mépris dans lequel on tient le bas peuple, salarié producteur de la richesse des uns et maintenu dans un état de dépendance et de subordination. Oui le vent souffle souvent fort par là-bas, nous avons l'habitude de nous courber pour ne point rompre, c'est pragmatique. Mais s'adapter au vent, c'est naturel, c'est dans nos gênes. Ce qui ne l'est pas, c'est de plier sous le joug du capitalisme et de sa mutation ultralibérale.

Pour imposer un système au secteur pri-

vé, il faut aussi l'imposer au secteur public, cette bande de privilégiés. Segmenter est un moyen de domination, harmoniser en nivelant par le bas est un leurre pour faire croire à une pseudo égalité républicaine.

Les municipaux de Saint Brieuc ont à mener les mêmes combats que les camarades du privé, il est difficile de leur proposer une baisse de salaire, que pourtant par pragmatisme il faudrait peut-être accepter, car « vous comprenez bien chers collaborateurs, si l'on continue comme ça, nous ne nous en sortons pas, nos services ne sont pas rentables, pas compétitifs ! Le service public ne résistera à la concurrence. »

« Oui bien sûr, vous êtes efficaces, mais il faudrait voir à être efficaces ! D'accord, nous ne toucherons pas aux salaires, mais alors, si vous pouviez travailler un peu plus, ce ne serait que rendre ces heures que vous avez volées aux contribuables. » Et là, l'entourloupe est tellement grosse qu'elle finit quand même par passer, par pragmatisme il est vrai auprès des syndicats accompagnateurs, et par la force auprès des autres, malgré la résistance par la grève. Mais voilà, la grève isolée, chacun tour à tour dans son coin, ça ne marche pas ou seulement dans un rapport de force très favorable localement.

Ils l'ont bien compris ceux qui ont organisés la casse du code du travail. En inversant la hiérarchie des normes et en renvoyant la né-

gociation au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est favorable au patron fort du lien de subordination.

Et que dire des communes nouvelles et regroupement d'intercommunalités qui sous couvert organisationnel de rationalisation et de mutualisation renforcent le pouvoir de l'appareil gestionnaire, décisionnaire, au détriment des conditions de travail et de la qualité du service public qui en plus en s'éloignant des administrés créera des déserts administratifs conduisant à la rase campagne pour ne pas dire à la cambrousse. « *Mais consolez-vous, vous aurez la fibre !* »

C'est dommage, nous en avons une de fibre, celle du service public, du service public de qualité, du service public de proximité, du service public, rendu à tous quelques soient ses conditions de ressources. Nous avons la fibre républicaine. Nous en avons aussi une autre, syndicale celle-la, celle d'un syndicat libre et indépendant. Un syndicat construit sur la lutte des classes, nourri par la conscience de classe, s'appuyant sur ses adhérents et les revendications des travailleurs. Ce sont ces motivations que nous pourrions retrouver ici à Lille, lors des résolutions.

Le syndicat Force Ouvrière des Territoriaux de Saint Brieuc votera contre le rapport d'activité.

Salut camarades.

« Les aides à domicile sont des cibles faciles. Mais aujourd'hui, quel salarié n'est pas une cible facile ? »

par Gwenola GAYET
Membre du S.D.A.S. 22



Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat Société Laitière des Volcans d'Auvergne, en Côtes d'Armor.

L'entreprise a été liquidée en 2016, laissant sur le carreau les salariés. Cette volonté af-

fichée de la Direction de détruire l'outil de travail, est le résultat de l'« affront » de 5 camarades, qui ont « osé » réclamer le paiement de majoration d'heures de nuit. Sept ans après le début de la procédure au tribunal des prud'hommes, puis en cours d'appel, avant de finir en cours de cassation, nos camarades ont enfin récupéré leurs dûs. Sept années, pendant lesquelles la Direction n'a rien cédé, a été insolente de suffisance, espérant que nos camarades s'essoufferaient dans une procédure juridique fleuve. Et bien non, ils n'ont rien lâchés !! Pour nos cinq camarades, c'est une bouffée financière âprement arrachée.

Les salaires sont dérisoires. La paupérisation des salariés se poursuit inlassablement. A tout cela s'ajoute le contrôle technique des véhi-

cules, qui devient plus exigeant, donc plus onéreux. Cela aggrave la situation : une « défaillance critique », et c'est l'interdiction de circuler avec son véhicule. Nombre de travailleurs possèdent de vieux véhicules, sans ressources financières suffisantes pour les rendre « conformes » aux desiderata des uns et des autres... Alors, quel choix faire, si tant est qu'il nous puissions en faire un ? Ne plus se rendre au travail ? Ou bien s'y rendre en toute illégalité ?

Pour certains salariés, la voiture personnelle est bien un outil de travail, telles les Aides à Domicile. La condition sine qua non pour décrocher un contrat de travail dans ce secteur, est bien la possession d'un véhicule personnel, que les directions s'approprient comme outil de travail. (suite page 6 ...)

(... suite) Qu'elles nous expliquent comment les aides à domicile vont pouvoir pérenniser leur emploi, sans se mettre dans l'illégalité la plus totale ? Les aides à domicile sont des cibles faciles, en somme.

Mais au jour d'aujourd'hui, quel salarié n'est pas une cible facile ? Nous sommes attaqués de toutes parts : code du travail, branches, conventions collectives, écoles, hôpitaux, S.N.C.F., formation professionnelle, Sécurité Sociale... Et j'en passe... La révolte gronde !

En cette année où nous célébrons les 70 ans de la CGT-FO, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que notre combat s'inscrit dans la lignée d'un syndicalisme libre et indépendant, issu de la Charte d'Amiens. Il est plus que jamais nécessaire de rappeler à certains, adeptes des petits fours, que le combat ne se mène pas autour d'une table de concertation.

Prenons exemple sur nos cinq camarades cités précédemment : ne rien lâcher, combattre sans cesse. Vivre debout plutôt que la soumis-

sion. Alors, qu'attendons-nous pour nous agiter ? Pour conserver nos acquis et conquérir, non pas de « nouveaux droits », mais plus de droits ? Qu'attendons-nous pour descendre dans la rue, afin de mener la grève générale interprofessionnelle jusqu'à satisfaction ?

Le syndicat me donne mandat pour valider la trésorerie. Il ne valide pas le rapport d'activité.

Pain, paix et liberté.

Vive la Sociale, et que vive la CGT-FO !

« Fini l'éparpillement des luttes, on en a ras le bol. Nous avons besoin de tout le monde : actifs, chômeurs, retraités »

par Céline JASTRZEBSKI
Trésorière syndicat SNFOCOS 22



Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades des Bétons Lafarge dont je porte le mandat pour ce congrès, des camarades de mon syndicat le SNFOCOS de Bretagne et des camarades des Camping Cars de Louisiane et plus particulièrement à Jean-Louis Abautret.

Depuis 2007, le président Macron, rapporteur adjoint d'Attali pour Sarkozy, ancien conseiller puis ministre de l'économie d'Hollande, promettait le renouveau. Vous l'avez compris, en place depuis 2007, c'est la continuité et le libéralisme austère qui fête ses dix ans.

La sécurité Sociale est considérée aujourd'hui

dans le débat public seulement sous la forme d'un débat de comptables, éloignée des besoins humains. Un seul mot d'ordre : baisser les coûts. Les cotisations représentaient un salaire différé. Réduire sans cesse les dépenses de la Sécurité Sociale s'apparentait à vouloir réduire ce salaire.

Pouvons-nous encore parler de salaire différé puisque les cotisations disparaissent au profit de l'augmentation de la C.S.G. ? Les exonérations patronales perdurent et la sécurité sociale les finance à la place de l'état.

Cette étatisation, de fait, entraîne le système vers une privatisation rampante. La Sécurité Sociale devient plus inégalitaire de jour en jour. Il est important de résister à la casse de la sécurité sociale : non à un système par capitalisation, non à la fin de la solidarité, non à un système européen qui conduirait encore une fois de plus à une baisse de nos acquis.. du moins ce qu'il nous en reste. Oui à notre protection sociale française !

Nous avons eu un cahier de réclamation dans nos besaces à l'entrée de choses que nous avons déjà ou que nous ne voulons plus. Mais où sont les revendications ? Il est temps que FO se fasse réentendre, hausse le ton ! Il devient urgent que notre confédération ait un discours clair, sur tous les sujets, en lien avec ses adhérents de la base. Nos revendications doivent tourner en boucle dans les médias...

Nous attendons que notre futur secrétaire apporte tout son soutien à tous les camarades qui luttent et résistent et qu'il rassemble tous les militants, les adhérents pour construire cette résistance indispensable à notre survie, la survie de notre liberté, notre égalité, notre

fraternité. Il est plus qu'urgent de s'organiser et de construire la grève nationale unitaire, pour bloquer le pays et donner plus de pouvoir à notre confédération. Fini l'éparpillement des luttes, on en a ras le bol. Nous avons besoin de tout le monde : actifs, chômeurs, retraités.

Dans tous les rassemblements, les cortèges, les manifs, les piquets de grève, il faut expliquer nos revendications, les crier :

- Non à la casse de la Sécurité Sociale ;
- Non à la casse des services publics ;
- Non à la casse du code du travail ;
- Non à la dictature de la dette ;
- Non à la fin des C.H.S.C.T. ;
- Non à la fin des 200.000 mandats.
- Retraits du P.P.C.R., Loi NOTRe, la M.A.P., El Khomri, Loi et Ordonnances Macron.
- Il faut l'abrogation de la loi travail.
- OUI au maintien du code du travail, au principe de faveur, aux services publics, aux Statuts garants d'indépendance, à l'éducation nationale égalitaire, à la formation libre et nationale des travailleurs, et à la protection sociale universelle.

Mes camarades de chez Lafarge ont mangé le mur de la connerie de leur directeur qui vient d'être viré avec tout son staff et sans chapeaux. Ils m'ont mandaté afin que je vote pour la trésorerie et contre le rapport d'activité

**OUI A LA RESISTANCE !
OUI A LA RECONQUETE SOCIALE
DE TOUS LES SYNDICATS UNIS !
VIVE LE SYNDICALISME LIBRE
ET INDEPENDANT !**

« Le corporatisme on ne l'avale pas. La régression sociale ne se concerte pas, elle se combat ! »

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades de Point P de Bretagne Nord-Ouest. Les camarades ont une nouvelle fois gravi les élections, et croquer des voix à la CFDT ; de 22% il y a 4 ans, ils viennent d'atteindre les 49%. Les ouvriers de Point P s'arrachent avec leur secrétaire et Délégué Syndical, Philippe Savéan, que je salue. Oui je le salue lui et tous ses camarades résistants ouvriers ; car chaque N.A.O., c'est du raide pour obtenir 25 euros d'augmentation, c'est du raide pour les 900 salariés : un maximum de dividende pour les actionnaires et des miettes pour les ouvriers qui subissent leur travail au quotidien ...

(voici mes camarades, comment j'ai débuté mon intervention, celle-ci devait se conclure dans un objectif temporel de 5 minutes, je l'ai légèrement dépassé, aussi laissons la première partie de mon intervention aux méandres des réseaux « you tube » où autres et elle à votre disposition à l'UD ; mais voici ci-dessous la deuxième partie qui faute de temps et par respect de nos camarades n'a pas été dite en tribune, mais qui comme il se doit a été déposée au secrétariat des minutes du congrès et c'est celle-ci que je vous livre).

... Et bien camarades, c'est avec notre A.D.N. que nous résisterons. Car notre A.D.N., camarades, puise sa force dans ses syndicats, avec ses bourses du travail, ses Unions Départementales et Unions Locales et son fédéralisme. Camarades, je l'affirme, le respect du mandat, c'est notre A.D.N. J'invite ici les futurs membres de notre Commission Exécutive et du Bureau Confédéral à se ré-impregner de nos racines. Je le dis très clairement aux délégués de ce congrès : les instances de notre confédération, toutes les instances, C.C.N., C.E. et Bureau, ne peuvent au nom d'une stratégie X ou Y, d'une circulaire, d'un édito quelconque, s'affranchir du mandat de sa base et de nos instances.

Le bureau confédéral ne peut s'affranchir de la grève quand des dizaines d'Unions Départementales et de fédérations mènent le combat pour le retrait des ordonnances. Au contraire, il se doit, de toute urgence réunir son C.C.N., et réunir toutes nos instances tant que nécessaire et chaque fois que nécessaire.

Quant à la méthode dite de « concertation », le drôle de dialogue social à la Macron, celle-ci, camarades, elle ne laisse personne dupe. La concertation ce n'est pas qu'un point de dialectique, ce n'est pas de la négociation contractuelle. La concertation est un vrai leurre. Un leurre insupportable qui n'est que le masque du cor-

poratisme, et de l'association capital travail, pour les adhérents de FO qui ont fait grève pour la défense de leurs droits, pour le retrait ou l'abrogation des textes scélérats qui se succèdent depuis 2008, qui se réfère à la chartes d'Amiens. C'est insupportable.

Oui c'est insupportable de voir leur confédération glisser et se fondre dans la concertation et nous expliquer que cela aurait pu être pire, alors c'est se moquer de nos adhérents ! Camarades, à l'heure du C.S.E., je ne supporte pas que l'on se moque des salariés et de leurs délégués. Camarades, le moins pire au menu, ce n'est pas de choisir entre la peste et le choléra, c'est de refuser le plat. En Bretagne quand une huître sent mauvais, on ne l'a mangée pas !

Le corporatisme on ne l'avale pas,
La régression sociale, ne se concerte pas, elle se combat !

Et les ordonnances travail, on les combat, jusqu'à obtenir satisfaction de nos revendications, à savoir leur abrogation, pour un retour à la hiérarchie des normes du Travail. Oui à la protection sociale collective, non à l'individualisation des droits.

L'idéologie libérale de Macron-Philippe, en passant par Christine Lagarde, qui est leur premier fan déclarait récemment sur France Inter, son admiration pour ce jeune président qui ose s'attaquer aux vaches sacrées, celui des freins au développement qu'elle ose nommer comme étant les C.C.N., le statut de la F.P., la Sécurité Sociale et les organisations syndicales.

Le projet Macron consiste à détruire toutes les conquêtes sociales issues de 1945. Il est érigé en dogme universel par cette bande de collabo de la finance qui, avec 15% des électeurs, s'appelle gouvernement. Face à elle, nous, la classe ouvrière, n'avons qu'une seule méthode : construire le rapport de force par la grève pour défendre nos intérêts et refuser le projet de sélection de la jeunesse dans les universités, obtenir le retrait du projet Vidal. De même, nous exigeons l'abrogation immédiate de loi sur le BAC.

Camarades, il est temps de construire le rapport de force contre ceux qui ne servent que les riches ; la fin de l'I.S.F. est un bien bel exemple ! Notre classe sociale vit une paupérisation massive à l'instar des jeunes travailleurs aux multiples C.D.D., des retraités touchés de plein fouet par l'injuste fiscalisation. Tous les salariés viennent de prendre sérieux un coup pour notre salaire différé, des coups face à la vie chère, et en sus les règles de contrôle sur nos bagnoles vont mettre des centaines d'ouvriers en galère car, financièrement, ils se trouveront incapables d'effectuer les réparations.

L'austérité, camarades, contrairement à ce que dit Jean-Claude Mailly, n'est pas suicidaire. Elle est criminelle ! Elle est organisée par les fournisseurs de dettes et leur gouvernement européen. Alors, n'ayons pas peur de discuter de la rupture avec cette UE de l'offre des marchés. Oui camarades, ça suffit ! Stop au dumping social ! Stop à Maastricht ! Pour garder notre sécu et nos services public. Et pour conquérir de vrais droits sociaux ! Soyons fondateurs d'une nouvelle Europe de la paix, mais cette fois confédérée. Revendiquons la rupture avec le CETA.

Nous FO, le syndicat de la feuille de paye, nous nous battons depuis toujours pour une autre répartition des richesses, pour défendre les conventions collectives, pour défendre le service public et tous les statuts.

Alors camarades cheminots, votre lutte pour défendre les statuts est la nôtre. Nous ne voulons pas des dangereux chemins de fer à la Thatcher. Nous voulons des chemins de fer avec des cheminots agents du service public !! Nous voulons des cheminots sous statut qui continueront à assurer 24h/24 notre sécurité. Notre service public ! Cher François Grasa, oui nous, militants de la classe ouvrière, nous sommes avec toi et nous revendiquons le retrait du projet Spinetta. Il est l'heure de décider d'organiser l'action, de réunir les AG, de discuter de la grève et des revendications. L'unité d'action prendra tout son sens, car il s'agit de la question de la grève générale pour s'opposer à la Macronneuse Européenne, pour s'opposer à l'ubérisation et au servage. Nous devons briser la Macronneuse qui fabrique l'individualisation des droits, qui fabrique l'A.N.I. sur la formation Professionnelle pour laquelle la CE des Cotes d'Armor revendique le retrait de la signature de notre CGT-FO.

Camarades ! Debout ! Il est l'heure de nous opposer au livret ouvrier de Macron-Philippe-Pénicaud. Il est l'heure de nous opposer à la montée du corporatisme et du fascisme. L'histoire nous rappelle qu'après la 1ère guerre mondiale, en Italie, les partis étaient en loques. C'est ainsi que la bourgeoisie a mis au pouvoir Mussolini. Une des premières décisions fascistes a été de rendre les syndicats subsidiaires du système, de construire l'état d'urgence et la guerre. Mais comme le disait Alexandre Hébert, la connaissance du passé ne sert à rien, si ce n'est qu'à éclairer le présent.

Camarades, ne voyez là aucune ressemblance avec ce qui se passe avec l'actualité de la République des droits de l'homme, où l'état d'urgence est devenu permanente, où le ministre Collomb fait voter une loi des plus grises contre les réfugiés économiques ou politiques. Oui camarades, l'État jupitérien, régalien, renforce ses armées et tiens de plus en plus sa justice sous sa coupe.

Police partout et justice nulle part est à nouveau d'actualité ! Alors, debout ! C'est l'heure, camarades ! Organisons la défense de la classe ouvrière. Ayons confiance en nous car nous sommes le syndicat de l'organisation de la résistance ouvrière, révolutionnaire dans ses aspirations et réformiste quand nous le pouvons. Mais jamais accompagnateur !

Comme l'expliquait Émile Pouget, face aux capitalistes et leur gouvernement qui n'entendent rien, qui nous exploitent jusqu'à nous détruire, qui organisent l'exploitation totale, la réponse, c'est l'organisation du sabotage général ! Camarades, organisons nos syndicats et la grève sera ! Et soyons avec les cheminots. En ma qualité de secrétaire d'Union Départementale des Côtes d'Armor, je voterai pour le prochain bureau confédéral, Pascal Pavageau et Patrick Privat.

Fraternité à tous. Paix pain et liberté.
Vive la CGT-FO. À bas les calottes et Vive la sociale.

« Il n'y a pas de fatalité, il y a urgence à organiser la riposte sociale et syndicale »

par **Véronique MENGUY**
Secrétaire Générale S.D.A.S. 22



Je vous adresse le salut fraternel des camarades du Syndicat Départemental de l'Action Sociale (S.D.A.S.) des Côtes d'Armor.

Le secteur où je travaille et milite regroupe toutes les associations à but non lucratif qui couvrent toutes les actions de service public sur le champ du handicap, de l'aide et soin à domicile, de l'insertion de toutes les personnes en situation d'exclusion sociale. Et comme nos camarades du service public nous sommes touchés de plein fouet par les politiques d'austérité et celle de la dette.

Il est clair que l'État de droit de notre République se débarrasse aujourd'hui du droit social. Les gouvernements se succèdent et, quel que soit leur bord, réduisent le monde des valeurs collectives à des rapports d'argent et de commerce, non seulement des marchandises mais des humains. La plus grande partie des services publics et des missions de services publics continuent à être bradées, à travers des directives européennes, ultralibérales et supra-constitutionnelles, qui imposent aujourd'hui des schémas totalement différents de ceux existants et qui à terme ne peuvent produire que des conditions de travail déplorables pour les travailleurs de notre secteur.

C'est le schéma annoncé par exemple par

l'inclusion scolaire systématique dont les conséquences sont et seraient désastreuses pour notre secteur médico-social et celui de l'enseignement, car c'est à terme la disparition des établissements médico-sociaux, porteurs de projets éducatifs et pédagogiques adaptés, la disparition d'un accueil de qualité des élèves dans l'enseignement ordinaire et la favorisation de l'enseignement privé, situation de handicap ou pas.

La situation dans les EHPAD et les services à domicile, tout ce qui concerne l'aide aux personnes âgées dépendantes, est catastrophique et le combat en cours pour réclamer des moyens humains et financiers supplémentaires n'est pas terminé.

Et je vous passe l'explication de nouvelles mesures qui portent des noms barbares, tel le baluchonnage, qui apparaissent aujourd'hui pour désigner des prises en charges des publics en dehors de tout respect du code du travail (concept qui consiste à mettre à disposition des salariés volontaires). Cette orientation, purement capitaliste, vers la prestation de services, et avant tout, la prise en charge à l'acte, ne vise, à terme, que l'embauche de salariés indépendants, « loués » ou « ubérisés ».

La menace de restructuration du secteur de l'action sociale à but non lucratif vers le secteur du lucratif est réelle. La marchandisation du secteur est en route ! Et là dessus, la remise en cause de tous les droits conquis par l'ensemble de la classe ouvrière a désormais atteint un paroxysme. Cette remise en cause des acquis sociaux s'ajoute à la course à la rentabilité imposée dans nos métiers, et à la répression à l'encontre des professionnels « contestataires » qui devient une norme assumée par les patrons, comme jamais notre branche de l'action sociale ne l'avait connue. Nos délégués syndicaux de l'action sociale en font particulièrement les frais.

Aucune augmentation de salaire depuis bien longtemps... en plus de 10 ans, 20 % de pouvoir d'achat en moins, les salariés de l'action sociale s'appauvrissent ! La menace de destructions de nos conventions collectives, l'autoritarisme des patrons qui, ne pouvant diminuer nos salaires, veulent augmenter les temps de travail, la précarité des emplois comme « la précarité de la vie » créée par la classe capitaliste, la disparition des droits col-

lectifs au profit des droits individuels, la liste des insatisfactions est longue ... Les salariés du syndicat de l'action sociale 22 sont à bout !

Pour nous, c'est par le syndicat libre et indépendant que nous pourrions arrêter et inverser cette situation dégradée et dégradante pour les travailleurs, et défendre ce que l'État brade au Privé, à partir de propagande et d'actions des organisations de notre classe. Nous continuons à combattre la marchandisation galopante du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile, et nous opposerons un refus massif à ces dérives.

Il n'y a pas de fatalité mes camarades, il y a une urgence à organiser la riposte sociale et syndicale. N'oublions pas que sans les travailleurs, sans le fruit quotidien de leur travail, les patrons et l'État ne sont rien. Nous assumons le choix d'un syndicalisme enraciné dans les articles de la charte d'Amiens. Et nous continuerons, de notre région là-bas à l'ouest, grognons et parfois illettrés, mais sans bonnet d'âne, à construire nos luttes dans un syndicalisme libre et indépendant. Le SDAS FO 22 s'engage à établir le rapport de force pour faire plier le patronat jusqu'à la grève générale pour obtenir satisfaction sur toutes les revendications.

La régression sociale camarades, elle ne se négocie pas, elle se combat ! Alors abrogation des ordonnances et soutien total aux cheminots.

Merci mes camarades.

**Vive la CGT-Force Ouvrière,
libre et indépendante et vive la Sociale !**



« Les financiers font peu de cas de nous. Résistons ! »

par Danielle FAIRANT
Secrétaire Générale FOCOM 22



Camarades, je vous apporte le salut fraternel. Je suis Danielle de la poste comme aime me nommer les camarades de l'Union Départementale des Côtes d'Armor dont je fais partie.

La direction générale des Télécommunications devient France Télécom en 1998. Par la suite, la poste est devenue un E.P.I.C. (Etablissement Public Industriel et Commercial) en 1991 puis une S.A. (société anonyme) à capitaux publics en 2010. L'ouverture totale du marché du courrier a lieu en 2011.

Une votation citoyenne pour la poste, indépendante des pouvoirs publics est organisée fin 2009 dans 9.987 lieux de vote en France dont des nombreuses communes rurales ainsi que sur des marchés, dans des gares ou devant les bureaux de poste pour s'opposer au projet de transformation de la poste en S.A. En 2009, selon le sondage C.S.A. de 2009, 75 % des français se seraient prononcés contre la privatisation de la poste s'ils avaient participé à la votation citoyenne.

En 2015, l'activité courrier est assurée par 90.000 facteurs et factrices, aujourd'hui ils sont 70.000. En octobre 2016, les experts des comités d'hygiène et de sécurité saisissent le gouvernement français concernant la situation de la poste (9 suicides et 5 tentatives) qui seraient liés à la politique menée par l'entreprise.

Jeunes postiers, nous exerçons un service public de qualité et apportons aux usagers les services qu'ils paient désormais puisqu'ils sont devenus des clients. Des clients qui s'abonnent à « veiller sur mes parents », aux portages de médicaments, de repas. Nous intervenons pour les cartes grises, nous contrôlons l'orthographe des employés d'entreprises demandeuses et nous faisons passer le code de la route, mais aussi nous pouvons grâce à une caméra posée sur la voiture du facteur faire un état des lieux des routes pour les communes.

La poste a oublié le service public et ne raisonne

qu'en terme de profit, d'actionariat, sans tenir compte des difficultés du personnel postier qui subit le mépris, la prise en otage de leur parole, qui voit ses conditions de travail se dégrader, les salaires baisser ce qui engendre des souffrances physiques et mentales pour toutes les catégories cadres et exécutants.

Aujourd'hui la poste est contrôlée par des cadres stratégiques qui viennent de la finance, qui n'ont pas de culture postale, qui ne reconnaissent pas les valeurs que les postiers portent. Non au tout numérique, non aux logiques comptables qui tuent nos services publics. Vive la liberté, l'égalité, la fraternité que nous associons à LA REPUBLIQUE.

Voici nos actions :

- lutte pour le complément poste. A travail égal salaire égal, combat rejeté par la cour de cassation : l'injustice de la justice !
- Lutte contre la fermeture des bureaux de poste. En ville, en campagne avec pour horizon 2000 bureaux de poste en national, actuellement ils sont encore 7000.
- Lutte pour la distribution du courrier tous les jours, pour tous.

Et nos revendications :

- meilleures conditions de travail, santé au travail, des salaires revalorisés et l'embauche de postiers immédiate.

L'humanité ne peut vivre uniquement sur le profit et la finance car ils mènent à une impasse. La Poste, comme l'hôpital, l'éducation nationale la police les territoriaux, la justice et la SNCF garantissent l'égalité des citoyens Parler de la poste, c'est parler de la S.N.C.F. Les financiers font peu de cas de nous. Résistons !

Stop aux inégalités, stop aux attaques des droits des travailleurs ! Le monde nouveau créé au sortir de 1945 est toujours notre idéal. Les conquêtes sociales ont soufflé un vent libérateur. Nous portons toujours en nous ce souffle puisque nous sommes ici ensemble. Notre vision de la construction d'un monde meilleur est légitime. Luttons pour sa réalisation ! Grève générale ! Cultivons cette vision, arrosons-la, inondons-la de chaleur pour qu'elle éclore et explose aux yeux de tous comme une évidence !

**Mes camarades, vive mon syndicat
Confédéré, vive l'U.D. FO 22,
vive FO Com, vive la Cgt FO !**

Partenaire



Essentiel pour moi

La Macif, créée en 1960, est devenue l'un des tous premiers groupes d'assurance français à l'activité diversifiée. (Assurance de biens et de personnes, épargne, finances). N'ayant pas d'actionnaires ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient à l'ensemble de ses sociétaires qui élisent plus de 2.000 délégués issus principalement des organisations syndicales. Résolution ancrée dans le secteur de l'économie sociale, le groupe Macif démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité (Fonds de solidarité et d'action sociale, aide en cas de chômage...) et création de valeur sociale.

Le groupe Macif et FO ont une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale. Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés.

Adhérents, militants FO: vous êtes protégés ! Depuis plus de 30 ans, la Macif et FO ont signé un accord qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :

- de garanties corporelles pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale ;
 - d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans le cadre de votre vie professionnelle ;
 - d'une assurance pour vous couvrir si votre responsabilité est mise en cause dans le cadre de votre activité de défenseur juridique des salariés.
- Sur la protection des adhérents, besoin d'information, écrivez-nous => partenariat@macif.fr

FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

« Dans la lutte de classe, le syndicat se suffit à lui-même »

par Christine AUBÉRY
Membre du S.D.A.S. 22



Je vous apporte les saluts fraternels des camarades isolés de la Métallurgie des Côtes d'Armor, des transports STEF et des transports Guyomard 22.

Notre organisation syndicale a fait comme toutes les « entreprises », elle s'est dématérialisée ! Et pour participer à ce Congrès nous sommes tous passés par le filtre « e-FO ». Quel ne fut pas notre étonnement en découvrant la rubrique l'« agenda de Ma hiérarchie » ! Avec un M majuscule. De quelle hiérarchie parle-t-on ? D'une hiérarchie « syndicale » ?

En janvier, l'éditorial d'une fédération - qu'im-

porte la fédération, il me semble que j'aurais cherché dans une autre, j'aurais trouvé la même chose - donc cette fédération aborde le sujet de notre Congrès Confédéral et évoque le mandat confié à la future « direction » confédérale ? Ça se précise : Hiérarchie + Direction = Subordonnés.

Qui sont les subordonnés ? Je me tourne vers la future commission exécutive confédérale et son bureau : qui sont les subordonnés ?

- Nous, mandatés par nos syndicats ?
- Nous autres, qui sommes sous le joug du lien de subordination par l'intermédiaire du contrat de travail qui nous attache aux patrons ?
- Nous les salariés, organisateurs des syndicats pour mieux pratiquer la lutte de classes, la lutte contre la classe des possédants et des exploités ?

Cette dérive du langage et des mots utilisés sur le site de notre confédération n'est pas anodine. Est-elle à mettre en corrélation avec un gouvernement qui agit à coup d'ordonnances contre l'ensemble des travailleurs en détruisant nos acquis conquis et droits sociaux ?

Le totalitarisme et le despotisme n'apparaissent jamais comme ça, par hasard. C'est un ensemble de connivences, de laisser-aller et de laxisme général qui en sont le terreau. Nous, les damnés de la terre, nous ne nous soumettrons pas, car il en va de notre vie. C'est pourquoi, nous appelons à la grève générale. Les trois syndicats qui m'ont mandatée ne valident pas le rapport d'activité, mais seulement la trésorerie du précédent mandat confédéral.

Pour que vive notre Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière et qu'elle redevenue : libre et indépendante des partis politiques et de toutes obédiences religieuses. Dans la lutte de classe, le syndicat se suffit à lui-même. Vive la sociale !

Post-scriptum : nous sommes sidérés que les camarades territoriaux de Franche-Comté se voient interdire de prise de parole. Les Cheminots étaient en grève, FO soutient la grève, et nous soutenons la grève. Contraints de venir par Blablacar, à 5 minutes près, ils se sont vu refuser par le bureau confédéral leur intervention, donc l'exercice de leur mandat.

LE CORPORATISME (par Edouard Le Moigne)

Les intérêts corporatifs d'une catégorie de salariés sont une chose : ils concernent les acquis que dans telle ou telle profession, le salarié ont obtenus de leur employeur, souvent au terme d'accords arrachés lors de conflits sociaux. Ici un treizième mois, là des aides pour le transport, pour des congés.... La garantie de l'emploi pour les fonctionnaires participent de ces dispositions.

Le corporatisme repose sur la négation des intérêts contradictoires dans le monde du travail. On trouve sa source philosophique dans la doctrine sociale de l'Eglise. Au nom de la communauté d'intérêts il s'agit de l'intégration du syndicat des salariés dans la « famille professionnelle.

L'entreprise est dans ce cadre à considérer comme un bien commun, et constitue en elle-même une communauté où les conflits sociaux ne sont pas de mise, car préjudiciables à tous. Dans ce cadre d'association Capital-Travail, toute revendication, toute mise en cause des profits réalisés par le patronat ou les actionnaires sont ainsi caractérisés comme opposés

à l'intérêt commun et donc formellement banalisés. Il s'agit bien de nier le caractère d'exploitation de la force de travail des salariés et de leur interdire toute contestation.

Les formes accomplies du corporatisme se sont réalisées en Italie sous Mussolini et en France sous Pétain. Sous Mussolini le syndicat est l'objet d'une transformation et au lieu d'être une organisation chargée de défendre les revendications, devient « un organe de collaboration entre les catégories professionnelles et les classes ». Au sommet de l'Etat fasciste est placée une chambre des « Faisceaux et corporations », assemblée législative regroupant formations politiques et corporations, et dont s'inspirent aujourd'hui ceux qui veulent en finir avec le syndicalisme indépendant.

La Charte du travail mise en place sous le régime de Vichy mais dont l'application effective n'a pas pu, faute de temps, aller à son terme, fait du syndicat le « moyen de la corporation et subordonne la corporation à l'Etat ».

Les tentatives de l'intégration des syndicats, sans prendre les formes radicales de la Charte du travail ou des corporations fascistes, constituent une constante de la vie politique. Le référendum de 1969 portait, non seulement sur le projet de régionalisation mais aussi sur la modification du Sénat en y prévoyant une représentation des syndicats. L'actuel Conseil Economique Social et Environnemental, réunissant organisations patronales et syndicats ouvriers, même s'il n'a qu'un rôle consultatif, n'est pas sans risque pour la finalité première des organisations représentative des salariés.

La loi travail initiée sous le mandat présidentiel de Hollande, reprise et amplifiée par Macron, caractérisée notamment par l'inversion de la hiérarchie des normes, en faisant de l'entreprise le cadre de la définition des droits des salariés au lieu et place du cadre national, s'inspire du corporatisme.

La vigilance des organisations syndicales issues de la Charte d'Amiens est donc plus que jamais requise.

« Battons nous et continuons de nous battre pour nos droits et notre dignité »

par Yvon BOURHIS
Membre de l'O.S.D.D. 22



Mes Chers camarades, je suis mandaté pour vous apporter le salut fraternel des adhérents isolés de la Chimie et des adhérents et militants des Organismes Sociaux Divers de la CGT Force Ouvrière des Côtes du Nord. Je dis Côtes du Nord et pas Côtes d'Armor car nous sommes restés les ch'ti de la Bretagne. Je suis également mandaté pour ne pas valider le rapport d'activité, et valider le rapport de trésorerie.

A présent, je suis aussi mandaté pour vous dire ceci : la remise en cause de tous les droits conquis par nos grands-parents, nos parents et nous même, cette remise en cause a atteint un paroxysme comme jamais avant. Et seule notre action, une action forte, puissante, directe, y compris par la grève générale interprofessionnelle et reconductible, pourra inverser ce « cours des choses » présenté, voulu, comme inéluctable, comme une fatalité contre laquelle on ne pourrait rien ! Ben voyons ! La vie devrait être meilleure dans un autre monde, mais pas de notre vivant ?

Mais ça, mes camarades, c'est le syndicalisme d'accompagnement que veut cette Union Européenne du Saint-Empire Romain Germanique, cette U.E. là dont nous ne voulons pas ; c'est Rerum Novarum, c'est la doctrine sociale de l'Eglise rédigée par un pape, Léon XIII, confronté en son temps à la révolte des prolétaires en lutte contre leurs exploi-

teurs, ouvriers qui s'organisaient dans ce qui allait devenir la vieille CGT que nous continuons, nous, à la CGT-FORCE OUVRIÈRE. Notre syndicalisme est le syndicalisme de notre classe, il est toujours et doit rester aux antipodes du syndicalisme d'accompagnement issu de ce Rerum Novarum créé par le goupillon, et dans lequel, le sabre des ordonnances et des 49-3 à la main, les gouvernants qui se succèdent depuis 1/2 siècle s'acharnent à nous entraîner !

Il n'y a rien d'inéluctable ! Pourquoi faudrait-il que nous restions sagement à notre place, à subir le sort qui devrait être le nôtre ??? Que nous travaillions comme des bisounours pour un monde du capital qui règne en maître sur l'économie ou pour les tenants de la destruction de tous nos droits sociaux ? Hors de question !

Si nous ne voulons pas nous retrouver bientôt à nous saluer par des « mes biens chers frères, mes biens chères sœurs », il nous faut garder l'esprit de révolte qui nous anime, cet esprit de révolte qui a animé la commune de Paris, voici 147 ans (c'est aussi son anniversaire en ce moment, et jusqu'au 28 mai). Pour l'illustrer, cet esprit de révolte, je veux vous citer un court extrait de l'enquête parlementaire qui a suivi sa répression, sur les motifs de « l'insurrection du 18 mars 1871 » qui a amené à la commune de Paris ; je cite : « *le droit égal de tous aux biens et aux jouissances de ce monde, la destruction de toute autorité, la négation de tout frein moral, voilà, si l'on descend au fond des choses, la raison d'être du 18 mars (...)* »

Pour conclure et saluer fraternellement non seulement les cheminots mais aussi tous les salariés acculés à la grève pour défendre leurs droits, je citerai Henri Pena Ruiz, écrivain libre penseur et philosophe, dans un article récent en soutien aux cheminots grévistes de la S.N.C.F. : « *A la libération, la France a choisi de lier la reconquête de sa liberté au souci*

de justice sociale. La sécurité sociale s'est construite sur l'admirable principe qui veut que l'on cotise selon ses moyens et que l'on reçoive des soins selon ses besoins.

Délivré de la loi du marché, le sens du BIEN COMMUN a prévalu. L'IDÉE DE SERVICE PUBLIC, déjà incarné en 1937 par la S.N.C.F. avec le Front Populaire, permet à chaque personne d'accéder aux biens de première nécessité : santé, instruction et culture, accès à l'eau et à l'énergie, au transport. Ceux-ci doivent être à la portée de tous, sans que pèsent les inégalités géographiques et sociales. La France a ainsi montré la voie d'une société solidaire et justice (...). L'Europe aurait pu faire de même »...

J'arrête là la citation, mes camarades. Hélas, vous connaissez tous la suite. Donc il s'agit de continuer le combat, et pour cela, nous n'avons besoin d'aucuns dieux, y compris notamment Vulcain, ni encore moins de maîtres, y compris notamment ceux des Forges ! Battons-nous et continuons de nous battre pour nos droits et notre dignité.

Au passage, très rapidement et pour tous ceux qui se revendiquent du seul réformisme, je ferai un rappel aux statuts, plus précisément à son premier article, je cite : « *La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (...)* a pour but de grouper (...) toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener contre toutes les formes d'exploitation, privées et d'État, pour la disparition du salariat (...)

Fin de citation.

Alors, continuons de nous battre ! Vive la CGT-FO, vive la Charte d'Amiens qui a fondé notre syndicalisme. Vive la Sociale et notre émancipation intégrale !

Et À Bas La Calotte !



C.E. / C.S.E.

Le rôle économique des C.S.E. sera-t-il le même que celui connu par les C.E. ?

Il convient de rappeler que le rôle économique avait déjà été modifié par 3 lois successives :

- la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, qui avait introduit la B.D.E.S. (Base de Données Economiques et Sociales), la consultation sur les orientations stratégiques, le contrôle du C.I.C.E., les délais préfix et qui avait modifié le déroulement du P.S.E. ;
- la loi du 5 mars 2014 sur la transparence financière qui règlemente la présentation des comptes des C.E. selon 3 seuils ;
- et enfin, la loi Rebsamen du 15 août 2015 qui réorganise l'ensemble des informations / consultations en 3 consultations annuelles : les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière et la politique sociale de l'entreprise, avec la possibilité de se faire assister d'un expert-comptable pour chacune de ces consultations.

A première vue, les attributions économiques du C.S.E. sont calquées sur celles du C.E., avec un maintien des 3 consultations annuelles et la possibilité de se faire assister d'un expert-comptable ; mais, la nouvelle architecture du code du travail (champ large à la négociation d'entreprise ou de branche, et dispositions supplétives, alors que les dispositions d'ordre public sont amoindries) entraîne une possibilité accrue aux employeurs de moduler presque à leur gré le contenu, les modalités et la périodicité. Enfin, les ordonnances suppriment la possibilité aux C.S.E. d'établissements de se faire assister (sauf pour la politique sociale dans des conditions spécifiques), puisque les consultations seront dorénavant menées au niveau central. **Sophie TISSERAND**

Intervention de FO lors de la grève dans la Fonction Publique le 22 mai

par Stéphane MOTTIER
Membre du bureau de l'U.D. FO 22



La feuille de route du gouvernement Macron-Philippe est d'aller jusqu'au bout de la politique destructrice des droits et acquis des travailleurs et de leurs enfants, politique engagée il y a un an dans la continuité des politiques menées par les gouvernements précédents : casse du code du travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des A.P.L., remise en cause du financement de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales, hausse de la C.S.G., réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle, destruction du statut des cheminots au nom de l'ouverture de la S.N.C.F. à la concurrence, menace gravissime contre nos retraites, etc., etc.

Ainsi, le rapport du « Comité Action Publique 2022 » fixe le cap des transferts de mission au privé, des abandons de mission, d'un plan de départ volontaire de 120.000 agents, du recours accru aux contractuels et donc de la destruction du statut général de la fonction publique. C'est le cap de toujours plus de fermetures de classes, de bureaux de poste, de trésoreries, de services dans les hôpitaux, de commissariats... C'est pourquoi les neuf syndicats représentatifs de la fonction publique ont quitté la table de concertation le mercredi 4 avril, à l'issue de la présentation de la 3e version du document intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

L'Union Départementale FO des Côtes d'Armor dénonce la méthode gouvernementale qui vise à amener les organisations syndicales à travailler à la mise en œuvre de décisions déjà prises. Non à la concertation sur les projets destructeurs Macron-Philippe ! Oui à la négociation sur les revendications des travailleurs ! Pour FO, le statut de la fonction publique n'est pas négociable !

Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs, comme à la S.N.C.F., dans les E.H.P.A.D., la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques... La grève des cheminots à l'appel de FO, CGT, SUD, CFDT, UNSA se poursuit, et se renforce même à certains moments. C'est le signe de la volonté des cheminots de ne pas céder ni

au gouvernement ni à la direction, et d'obtenir le retrait du plan Spinetta-Macron.

Pour Force Ouvrière, la régression sociale ne se négocie pas ! Nous revendiquons :

- maintien du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, arrêt du recours à la contractualisation et titularisation de tous les contractuels ;
- maintien du Code du Travail et de toutes les conventions collectives nationales, abrogation de la loi El Khomri et de la loi travail imposée par ordonnances ;
- maintien des trois versants de la fonction publique ;
- maintien du Code des pensions civiles et militaires et de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, maintien du régime général ;
- contre l'augmentation de la C.S.G., ni suppression ni exonération de cotisations sociales qui constituent le salaire différé en finançant la sécurité sociale ;
- augmentation de 16% de la valeur du point d'indice, retrait du P.P.C.R., retrait du RIFSEEP, augmentation générale des salaires ;
- abrogation des jours de carence ;
- maintien du baccalauréat qui doit rester un diplôme national, pour un examen terminal ponctuel et anonyme sans contrôle continu, non à la sélection à l'entrée de l'université ;
- retrait du plan Spinetta-Macron...

En faisant grève avec leurs syndicats, pour défendre le service public, les cheminots défendent les intérêts de tous les salariés. Les revendications et les exigences des salariés de la S.N.C.F. sont les revendications et exigences de tous les fonctionnaires.

Plusieurs assemblées générales de cheminots (Paris Nord, Achères, Persan Beaumont) lancent des appels aux confédérations et unions syndicales, pour appeler avec eux à une journée de grève pour le retrait de la réforme Macron-Spinetta, les Unions Départementales CGT FO CFDT CFTC FSU UNSA Solidaires FA et CFE-CGC des Pyrénées-Orientales ont appelé l'ensemble de leurs adhérents et plus largement l'ensemble des usagers et habitants à un rassemblement unitaire le 14 mai.

Il est clair que la victoire des salariés de la S.N.C.F. pour préserver le statut et rejeter le projet Spinetta-Macron, constituerait un point d'appui pour toute la classe ouvrière, dans un moment où elle très fortement attaquée, et où le gouvernement tente de la diviser.

C'est pourquoi le bureau de l'Union Départementale des syndicats Cgt-FO a décidé de s'adresser à toutes les organisations syndicales du département des Côtes d'Armor afin d'appeler l'ensemble des salariés à se mobiliser et à s'unir en soutien à la grève des cheminots du département, lors d'un rassemblement unitaire public privé.

Le prélèvement à la source : une réforme pour rien ?

Le prélèvement à la source (P.A.S.) doit être appliqué à compter du 1er janvier 2019. Force Ouvrière vient de publier une circulaire confédérale intitulée : « Le prélèvement à la source : une nouvelle étape dans la déresponsabilisation de l'Etat au profit des entreprises ».

Le système imaginé par la direction générale des Finances Publiques (trop difficile à expliquer en quelques lignes) consiste en effet à reporter la charge de la collecte de l'impôt notamment sur les employeurs et les banques. Or cette « réforme » très complexe risque d'en décevoir plus d'un : elle ne dispensera en effet pas de la souscription de la déclaration d'impôt sur le revenu ! Pire : elle risque de créer de nombreux conflits salariés-employeurs à cause de la communication à ce dernier du taux d'imposition du salarié indispensable au calcul du prélèvement (même si l'application d'un taux « neutre » est possible). Elle risque également de générer un afflux de contribuables à l'accueil des centres des finances publiques alors que, suite aux suppressions d'effectifs successives, les agents sont de moins en moins nombreux pour les recevoir. Enfin de nombreux contentieux sont à craindre à réception des avis d'imposition au sujet des montants déjà versés par prélèvement.

Par ailleurs, ce système ne sera pas neutre sur les finances

publiques. En effet il faut savoir que l'impôt sur le revenu est recouvré à plus de 97 %. Tel n'est pas le cas de la TVA que l'État recouvre dans des proportions bien moindres (suite aux liquidations judiciaires, à la fraude, etc). Il est donc hautement probable que l'État rencontre les mêmes difficultés pour recouvrer l'impôt prélevé à la source.

FO D.G.F.i.P. (*Direction Générale des Finances Publiques*) a déjà par le passé dénoncé des privatisations de missions. La mise en place du P.A.S. en est un nouvel exemple. En effet, la D.G.F.i.P. a lancé un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du P.A.S. Cette réforme a été appelée réforme de « simplification et de modernisation » du recouvrement. Or pour simplifier le recouvrement, il suffisait d'imposer la mensualisation (prélèvement automatique d'acomptes mensuels d'impôt sur le revenu). La réforme qui va être appliquée, imposée parce qu'elle serait appliquée dans d'autres pays européens, cache la volonté de justifier un nouveau vaste plan de suppressions d'emplois à la D.G.F.i.P., première étape avant la fusion de la l'impôt sur le revenu et la C.S.G.

Plus que jamais, FO D.G.F.i.P. réitère ses revendications de défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers et d'arrêt des suppressions de postes et de recours à la contractualisation.

par Nicole BURLLOT
Secrétaire syndicat DGFIP 22



Actionnaires

**Profits en hausse ...
... salaires en baisse !**



Oxfam, une O.N.G., vient de révéler que les dividendes versés aux actionnaires des groupes du CAC 40 représentent plus de 67% des bénéfices des entreprises. Sur 100 euros de profits, ces groupes en consacrent 67,4 aux actionnaires, 27,3 aux investissements... et 5,3 aux salariés.

Depuis le début des années 2000, la distribution de dividendes a plus que doublée. Crise ou pas crise, les actionnaires se goinfrent. Au palmarès, on retrouve les groupes du luxe et de la grande distribution comme Carrefour qui suppriment des emplois ou encore le géant pétrolier Total qui prospère sur la hausse des carburants.

Aux salariés, les patrons imposent la régression sociale généralisée. Les différents gouvernements ont accompagné les reculs sociaux par une série de loi et d'ordonnances qui ont facilité la précarité et une plus grande exploitation. C'est au nom d'une hypothétique reprise économique qu'on a imposé aux salariés des sacrifices supplémentaires, comme quoi, les efforts consentis favoriseraient une vie meilleure demain.

Les chiffres de l'O.N.G. Oxfam se chargent de mettre à bas cette idéologie réactionnaire. Les syndicats FORCE OUVRIERE combattent sans relâche la régression sociale. Les salariés ont besoin de voir leurs salaires augmenter. C'est possible dans toutes les entreprises, mais ils faudra l'arracher au patronat.

Martial COLLET.

Privatisation des routes nationales : un processus sur les rails !

Dès décembre 2017, la FEETS-FO avait alerté sur les annonces susceptibles d'intervenir à l'occasion dans le cadre des assises de la mobilité : instauration de péages urbains, nouveaux péages sur le réseau non concédé de l'Etat et sur celui des collectivités locales, mise à contribution directe des usagers pour le financement de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures routières. Avec, à la clé, la transformation des Directions Interdépartementales des Routes (D.I.R.) en un établissement public « Routes de France ».

Si ces annonces n'ont finalement pas été portées par la Ministre des Transports en clôture de ces assises le 13 décembre dernier à la Villette – il faut dire que FO se faisait entendre au même moment au pied du bâtiment – ses projets ne font désormais plus de doute selon son administration !

Les organisations syndicales de son ministère ont ainsi eu connaissance de sa volonté de porter la création de redevances pour l'ensemble des usagers du réseau routier national (vignettes, péages), représentant 400 M d'Euros pour les seules entreprises de transport routier. L'addition pour les automobilistes n'est-elle pas chiffrée à ce stade !

Cerise sur le gâteau, la création d'un machin «Routes de France» en remplacement des services de l'État, avec en point de mire évident un transfert à terme aux sociétés d'autoroute ! Un projet très cohérent avec « Action Publique 2022 » et ses objectifs de privatiser les missions de service public et supprimer les emplois de fonctionnaires.

Pour circuler demain sur le réseau routier – y compris à 80 km/h – les citoyens devront-ils justifier d'avoir les moyens de l'emprunter, au-delà de justifier d'avoir les moyens de disposer d'un véhicule encore autorisé à circuler ? C'est bien la question qui est ici posée.

La FEETS-FO rappelle son attachement à l'égalité d'accès aux infrastructures de transport et à leur financement par l'impôt, élément indiscutable du pacte républicain. La FEETS-FO rappelle les effets du hold-up opéré en 2007 sur le réseau autoroutier concédé par la vente des «Bijoux de famille», et s'oppose à toute nouvelle privatisation dans le domaine notamment celle des Directions Interdépartementales des Routes.

**FO dit NON à un nouveau hold-up
programmé aux frais des usagers !**

par Isabelle LEFEUVRE
Secrétaire syndicat D.D.T.M. 22



Conférence sur le sujet de l'inclusion scolaire systématique à Paris le 28 mars : intervention du S.D.A.S. 22

par Gwenola GAYET
Secrétaire adjointe S.D.A.S. 22



A l'initiative de la F.N.E.C. FP-FO, s'est tenue le 28 mars 2018, dans les locaux de la Confédération FORCE OUVRIERE, une conférence sur le sujet de l'inclusion scolaire systématique rendue obligatoire par la loi PEILLON de 2013 et mise en œuvre par le ministre actuel de l'Éducation nationale.

Je vous adresse le salut fraternel des camarades du S.D.A.S. (*Syndicat Départemental de l'Action Sociale*) des Côtes d'Armor. Nous remercions la F.N.E.C. F.P. (*Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle*) pour son invitation à participer aux travaux sur l'inclusion scolaire systématique. Le S.D.A.S. 22 va s'attacher à en décrypter les conséquences pour notre secteur de l'Action Sociale, mais nous ne doutons pas que nos camarades costarmoricains de l'enseignement compléteront notre intervention et nos revendications.

Comme le rappelle à juste titre notre fédération, la rapporteuse spéciale des droits des personnes handicapées à l'O.N.U. (*Organisation des Nations Unies*), Catalina Devandas Aguilar, exhorte le gouvernement à adopter un plan d'action pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants et transformer l'offre actuelle en solution d'accompagnement à domicile. Selon elle, « Les associations privilégient les placements en institutions plutôt que l'inclusion dans la société. Le système français de protection sociale doit remplacer son approche paternaliste d'isolement des personnes par des mesures favorisant l'inclusion sociale. » Tout est dit...

Toutefois, rappelons que les associations ne décident pas de manière unilatérale l'entrée de ces enfants en institution. C'est bien la M.D.P.H. (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*), groupement d'intérêt public, qui prend les décisions concernant les aides et les prestations attribuées à chaque personne reconnue handicapée, via la C.D.A.P.H. (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*). L'entrée de chaque enfant en institution se fait uniquement au cas par cas, en s'appuyant sur des critères objectifs, notamment médicaux. Les conséquences de ce schéma seraient désastreuses pour nos deux secteurs (médico-social et enseignement). Ce sont :

- La disparition des établissements médico-sociaux, porteurs de projets éducatifs et pédagogiques adaptés à chaque jeune ;
- La disparition d'un accueil de qualité des élèves dans l'enseignement ordinaire ;
- Le glissement des élèves, situation de handicap ou pas, vers l'enseignement privé.

Sauf qu'il ne faut pas opposer instruction et accompagnement médico-social. En complément de l'enseignement ordinaire, et pour garantir une prise en charge globale, les familles aisées pourraient, dès lors, « ubériser » les salariés licenciés du secteur médico-social, qui n'auront d'autres choix que de s'installer en libéral. C'est la disparition, programmée et organisée, des missions de services publics au profit d'un secteur marchand.

C'est la théorie des dominos...

Il nous semble important de ne pas se faire piéger par la sémantique gouvernementale. Le terme d'« inclusion » porte en lui-même le caractère forcé des dispositions qui en découlent. Ce n'est pas la première fois que l'on nous fait le coup !

Sous couvert d'un accompagnement qui se voudrait plus humain (loi 2002-2, 2005, rapport Piveteau « zéro sans solutions » ...), c'est bien la marchandisation du service à la personne qui est visée : appel d'offre à l'appui, et au moins disant, cela va de soi. Aujourd'hui, le dispositif Séraphin P.H. vient donner le LA de la tarification à l'acte dans le médico-social. Clairement, la personne en situation de handicap ne doit, au minimum, plus coûter d'argent à l'État, et au mieux, en rapporter à des associations loi 1901 qui deviennent lucratives.

Dans le département, ce sont plusieurs établissements où le S.D.A.S. 22 est implanté qui pourraient être impactés : ADAPEI, AMISEP, APAJH 22-29-35, Les P.E.P. 22, Voir Ensemble... Des emplois sont menacés : Aide Médico-psychologiques, Éducateurs Spécialisés, Éducateurs Sportifs, Infirmiers, Médecins, Psychologues, Psychomotriciens, Ergothérapeutes, Kinésithérapeutes, Enseignants Spécialisés..., mais aussi les métiers supports de secrétariat, services d'entretiens, et services d'encadrement qui travaillent au sein d'établissements médico-sociaux, tels que les Instituts Médico-Éducatifs (I.M.E.), les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (I.T.E.P.), ainsi que les Instituts d'Éducation Sensorielle.

Pour ceux d'entre eux qui auront la chance de s'adapter à la norme, les enfants, devenus adultes, deviendront salariés normalisés d'entreprises normales. Et les autres ? Vous me direz qu'ils pourront être travailleurs, mais sans salaire, au sein d'E.S.A.T. (Établissement et Services d'Aide par le Travail) ! Que nenni !! Les E.S.A.T. se targuent, en effet, d'être des entreprises sociales, concurrençant volontiers les entreprises non sociales, dans le jeu de la compétitivité, et donc de l'exploitation du genre humain, handicap ou pas !!

Au total, pris volontairement dans les filets du libéralisme à outrance, la République n'a que faire de ces jeunes en situation de handicap. Mais tout cela n'a qu'une visée : la destruction programmée, par le « tout marchand », de l'instruction gratuite, publique et laïque, et du secteur médico-social, porteur de missions de Services Publics. Et tout cela au nom d'une « modernité », qui sert à masquer la pénurie de structures adaptées et à justifier la disparition des instituts. Ainsi, l'État se retire de ses politiques de missions de Services Publics, et cautionne l'inclusion scolaire systématique, au nom de l'austérité.

Le S.D.A.S. 22 est attaché à une autre vision, globale et humaine, de l'« inclusion », qu'elle soit scolaire, professionnelle, sociale ou culturelle.

En extrapolant un propos de Pierre Bourdieu sur l'intégration, les singularités que l'on engloberait dans un petit cercle représentant l'individu ne peuvent entrer « en force » dans un plus grand cercle représentant la société normée. Il s'agirait davantage que le grand cercle prenne de l'ampleur afin d'intégrer toutes les singularités et permette au petit d'élargir ses possibilités pour ne plus former qu'une entité. Et en cela viser l'émancipation de tous.

Pour le S.D.A.S. 22, la scolarisation en milieu ordinaire est un parcours qui doit être adapté à l'élève et construit conjointement par les professionnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé, et ceux des secteurs médico-social, social et médical. La scolarisation en institut spécialisé peut être le bon parcours pour certains élèves. Le parcours mixte avec des allers-retours entre institut et école peut l'être pour d'autres.

Le S.D.A.S. 22 revendique :

- Une formation diplômante pour les accompagnateurs en classe ;
- Une formation de qualité pour les enseignants spécialisés ;
- Le maintien des institutions du secteur médico-social avec mission de service public et leur financement à hauteur des besoins ;

Le S.D.A.S. 22 dénonce la tarification à l'acte (Séraphin PH) et l'obligation de participation financière des usagers. Le S.D.A.S. 22 combat la marchandisation galopante de l'enseignement, du secteur social et médico-social, et nous opposerons un refus massif à ces dérives.

Il n'y a pas de fatalité, il y a une urgence à organiser la riposte sociale et syndicale. La régression sociale ne se négocie pas. Elle se combat !!
Vive la Sociale !!!

Elections H.L.M. 2018 : l'AFOC a besoin de vous !

par Christian CANDILLON
Président de l'AFOC 22



Les Unions Locales

**LOCATAIRES COMME VOUS,
SOUTENUS PAR NOUS,
ÉLUS PAR VOUS.**



A la fin de l'année 2018 - du 15 novembre au 15 décembre - se dérouleront les élections des représentants des locataires dans les Conseils d'Administration des organismes H.L.M. Ce scrutin constitue un enjeu majeur pour notre représentativité dans un contexte où le manque de logements à loyer modéré est criant, où de plus en plus de locataires ont des difficultés à régler leur loyer, à l'heure où ils doivent supporter une restriction des aides au logement.

L'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) des Côtes d'Armor souhaite pouvoir constituer au plus tôt des listes chez les bailleurs H.L.M. du département : Un appel est lancé dès maintenant aux syndiqués FO afin d'aider à élaborer des listes complètes chez les divers bailleurs du département. En effet, l'AFOC des Côtes d'Armor défend les locataires et doit pouvoir siéger et avoir des représentants élus au sein des organismes de logement social. En particulier à l'heure où le pouvoir d'achat des salariés, des retraités, des personnes privées d'emploi est sévèrement attaqué, nous nous battons pour l'A.P.L. et contre les hausses de loyers, et plus généralement pour les intérêts des locataires au quotidien.

L'AFOC est représentée au sein des conseils d'administration des organismes H.L.M. des Côtes d'Armor : Côtes d'Armor Habitat, Terre et Baie et Bâtiments et Styles de Bretagnes (B.S.B.) avec un représentant élu par les locataires dans chacun de ces organismes, et qui porte la voix et les valeurs de l'AFOC au service de la défense des locataires.

L'AFOC recherche donc pour ces prochaines élections, dont l'échéance arrivera vite, des candidates et des candidats pour renforcer ses listes, pour qu'elles soient validées pour ces prochaines élections, qui sont cruciales, au moment où c'est même le logement social qui est remis en cause.

Si vous souhaitez être candidate ou candidat, ou pour tout autre renseignement sur le logement, n'hésitez pas à contacter Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS au 02.96.33.62.63 ou les rencontrer le mardi matin à l'Union Départementale, de 9h30 à 12h00.

Quel est le rôle des administrateurs locataires ?

Les administrateurs locataires, élus pour 4 ans, représentent et défendent les intérêts des locataires, participent à la gestion de l'organisme HLM, veillent au respect des règles d'attribution des logements.

Qui peut voter ?

Toute personne titulaire d'un contrat de location d'une habitation depuis au moins six semaines avant la date du scrutin. Chaque contrat de location ne peut donner lieu qu'à une seule voix et une seule candidature. Ces élections concernent plus de 800 organismes d'H.L.M. et près de 4,2 millions de logements sociaux, soit plus de 10 millions de personnes.

Voter pour les listes AFOC

Les candidats présentés par l'AFOC s'engagent à représenter les locataires en toute indépendance. Ils auront à cœur de défendre leurs droits dans tous les domaines du logement. « Mon logement je le défends, je vote AFOC ! »

Pour mieux vous défendre, nous avons besoin de camarades pour siéger dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux ainsi que dans les commissions d'attribution de logements. Pour cela, il convient d'être locataire chez un Bailleur social du département (Terre et Baie habitat, Côtes d'Armor Habitat, Dinan Habitat, BSB HLM, Guingamp Habitat pour ne citer qu'eux).

Nous t'invitons donc à nous contacter au 0296336263 ou par mail à : afoc@fo22.fr afin de te donner tous les éléments en vue de ta candidature pour les prochaines élections concernant le renouvellement des administrateurs dans le conseil d'administration du Bailleur social dont tu dépends.

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Denis GOUPIL
Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN
Tel : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Secr. adjoint : Samuel MONFORT
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Les 1er et 3ème mardis du mois

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Judi 21 juin à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 26 au 28 juin à Saint-Brieuc
Stage «Connaître ses droits - Niveau 1» à l'U.D. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

Le vendredi 29 juin à Saint-Brieuc
Stage «Négociation du protocole pré-électoral» à l'U.D. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

Le vendredi 14 septembre à Saint-Brieuc
Stage «Négociation du protocole pré-électoral» à l'U.D. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

L'humeur de Patoche



INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CgrFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr

Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€

Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire : 0418 S 05317

Dépôt légal : Juin 2018

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Sophie TISSERAND, Delphine GUÉGAN, Véronique DELAÏTRE, Jean-Pierre LE FEVRE, Gwé-nola GAYET, Céline JASTRZEBSKI, Véronique MENGUY, Danielle FAIRANT, Christine AUBÉRY, Edouard LE MOÏGNE, Yvon BOURHIS, Stéphane MOTTIER, Nicole BURLOT, Isabelle LEFEUVRE, Martial COLLET, Christian CANDILLON.

La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'**AFOC**. L'**AFOC** intervient dans deux domaines privilégiés : le droit des consommateurs d'une part et le droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'**AFOC**, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'**AFOC** revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi de 9h30 à 12h30. Les autres jours sur rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail

FO²²

la force syndicale

Côtes d'Armor

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____